



-4721-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 10 mars 2026, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Joany Hovington, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Jean Brousseau, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5.

Est absent :

M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également :

M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026**
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Félicitations à M. Camille Bouchard
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Service de taxi
- 6. Développement culturel et communautaire**
 - 6.1 Message de la conseillère Mme Joany Hovington
 - 6.2 Appui au projet d'implantation de services vétérinaires



- 6.3 Dépôt de projet au Fonds initiative de résilience et de rétablissement communautaire
- 6.4 Villa Forestville - Nomination au conseil d'administration

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Message du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.3 Dérogation mineure n° 2026-02

8. Sécurité publique

- 8.1 Message du conseiller M. Jean Brousseau

9. Travaux publics

- 9.1 Message du conseiller M. Jean Brousseau
- 9.2 Permis de voirie - Travaux dans l'emprise de route 138 Est

10. Tourisme

- 10.1 Message de la conseillère Mme Gina L'Heureux
- 10.2 Tourisme Côte-Nord - Entente pour la gestion et le développement du réseau d'accueil Côte-Nord
- 10.3 Convention d'aide financière pour la mise en œuvre d'un projet de rehaussement de l'accueil au bureau d'accueil - Autorisation de signature

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Message du conseiller M. Carol Girard
- 12.2 Page Facebook Loisir HCN - Nomination d'un coadministrateur

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rafrâichissement du parement extérieur du musée - Travaux non conformes - Mandat Tremblay Bois, avocats
- 13.3 Délégation de pouvoir d'emprunt - Caution du prêt de la Société d'Économie et de Développement de Forestville
- 13.4 Contrat d'entretien ménager - 2^e année d'option - Modification de la résolution n° 251209-232
- 13.5 Aide financière accordée aux organismes
- 13.6 Autorisation de signer une entente de quittance finale dossier CNESST n° 900006639 - Employé n° 03-0050

14. Actes législatifs

- 14.1 Avis de motion et présentation du règlement n° 2026-341
- 14.2 Avis de motion règlement n° 2026-342

15. Affaires nouvelles



16. Période de questions des citoyens

17. Clôture et levée de la séance

**Adoption du procès-verbal du 10 février 2026
260310-30**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 10 février 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Appui au projet d'implantation de services vétérinaires
260310-31**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Forestville reconnaît l'importance d'améliorer l'accès aux services vétérinaires pour sa population ;

CONSIDÉRANT qu'un projet a été présenté et vise à offrir des services vétérinaires répondant aux besoins du milieu ;

CONSIDÉRANT que le conseil considère cette initiative comme une opportunité structurante pour la communauté ;

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville :

- confirme son appui au projet d'implantation de services vétérinaires sur le territoire de la Ville;
- s'engage à soutenir le promoteur dans la diffusion de ses services par l'entremise de ses outils de communication ;
- explore les possibilités de soutien dans le cadre des programmes de développement économique applicables ;
- se montre ouverte à collaborer à un éventuel projet d'expansion, sous réserve de faisabilité.

**Dépôt de projet au Fonds initiative de résilience et de rétablissement communautaire
260310-32**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite favoriser la résilience communautaire, le bien-être collectif et la participation citoyenne par la réalisation d'activités communautaires accessibles à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le conseil désire déposer une demande de financement dans le cadre du Fonds Initiative de résilience et de rétablissement communautaire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le projet intitulé « La tire qui rassemble – Cabane à sucre communautaire » vise à offrir une activité gratuite, inclusive et intergénérationnelle;



CONSIDÉRANT le départ de l’agente de développement précédemment autorisée à agir au nom de la Ville dans ce dossier;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’autoriser Alyson Durocher-Savard, directrice du développement à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, la demande de financement auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre du « Fonds Initiative de résilience et de rétablissement communautaire » pour la réalisation du projet « La tire qui rassemble – Cabane à sucre communautaire ».

Villa Forestville - Nomination au conseil d’administration
260310-33

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville détient un siège au sein du conseil d’administration de Villa Forestville;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de nommer un membre du conseil pour une période de 2 ans;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la conseillère Mme Gina L’Heureux au sein du conseil d’administration de Villa Forestville pour un mandat de 2 ans, soit jusqu’en mars 2027.

Rapport des permis de rénovation et de construction
260310-34

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par par M. Alexis Beaulne, technicien en urbanisme :

TYPE DE PERMIS	FÉVRIER		SOMMAIRE 2026		TOTAL 2025	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			0	- \$	3	232 000.00 \$
Agrandissement			0	- \$	2	100 000.00 \$
Aménagement de terrain			0	- \$	4	95 011.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0	- \$	0	0.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0			0.00 \$
Brûlage			0			0.00 \$
Certificat installation septique			0			0.00 \$
Changement d'usage			0	- \$	1	8 000.00 \$
Clôture			0	- \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal			0	- \$	2	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire			0	- \$	14	262 899.00 \$
Déménagement			0			0.00 \$
Démolition			0	- \$	2	(107 108.00 \$)
Enseigne			1	8 000.00 \$	2	0.00 \$
Galerie/Perron/Patio			0	- \$	3	51 520.00 \$
Général			0	- \$	4	20 000.00 \$
Installation maison mobile			0			0.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	0.00 \$
Installation septique			0	- \$	3	21 400.00 \$
Lotissement	1	- \$	1	- \$	3	0.00 \$
Piscine crusée			0			0.00 \$
Piscine hors terre			0	- \$	3	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	0	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	1	154 000.00 \$	4	320 400.00 \$	107	4 293 440.00 \$
Usage temporaire			0	- \$	0	0.00 \$
Total	2	154 000.00 \$	6	328 400.00 \$	161	10 620 767.00 \$



Dérogation mineure n° 2026-02

260310-35

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Mme Josette Poitras concerne l'immeuble de la succession de Mme Thérèse Bélanger situé au 67, rue Blouin, portant le numéro de lot 3 497 626 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'implantation d'une remise, qui sert d'annexe à la résidence. La remise, attenante à l'arrière du bâtiment principal, est implantée dans la marge de recul arrière minimale.;

CONSIDÉRANT que l'annexe possède les dimensions suivantes : 6.16 m de largeur x 6.08 m de profondeur, il y a donc une portion de la remise d'environ 6.16 m x 2.51 m qui empiète, soit une superficie d'environ : 15.46 m²;

CONSIDÉRANT que la dérogation sollicitée a pour objet de donner une conformité au bâtiment malgré l'implantation non conforme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 4 mars 2026, a étudié la demande et recommande l'approbation, estimant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins et n'affecte pas le caractère du secteur;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter » ou de « refuser » la dérogation mineure n° 2026-02 afin de donner une conformité au bâtiment malgré l'implantation non conforme de la remise qui sert d'annexe à la résidence.

Permis de voirie - Travaux dans l'emprise de route 138 Est

260310-36

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être réalisés dans l'emprise de la route 138 Est, laquelle est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux nécessite l'obtention d'un permis de voirie délivré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que conseil municipal de la Ville de Forestville :

- autorise la présentation d'une demande de permis de voirie auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour la réalisation de travaux dans l'emprise de la route 138 Est près du numéro civique 155;
- s'engage à respecter les clauses du permis de voirie émis par le Ministère;
- se porte garante de tous les travaux exécutés dans l'emprise du réseau routier supérieur et s'engage à assurer la conformité selon les normes et exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;



-4726-

- autorise M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Forestville tous les documents relatifs à cette demande.

**Tourisme Côte-Nord - Entente pour la gestion et le développement du réseau d'accueil
Côte-Nord**

260310-37

CONSIDÉRANT que la Ville considère la structure du Réseau d'accueil Côte-Nord comme essentielle et incontournable pour le développement et la promotion de l'accueil touristique de la région;

CONSIDÉRANT que la Ville et Tourisme Côte-Nord ont intérêt et désirent faire affaire ensemble dans le but d'atteindre leur objectif à savoir : assurer la qualité et l'harmonisation des services d'accueil et d'informations touristiques de la Côte-Nord, le tout dans un respect mutuel, des individus et des collectivités concernées par l'industrie touristique ;

CONSIDÉRANT que la Ville et Tourisme Côte-Nord s'engagent à respecter le protocole et travailler de concert pour atteindre les objectifs du Réseau d'accueil de la Côte-Nord pour l'année 2026;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Alyson Durocher-Savard, directrice du développement économique à signer le protocole à intervenir avec Tourisme Côte-Nord pour l'année 2026.

**Convention d'aide financière pour la mise en œuvre d'un projet de rehaussement de
l'accueil au bureau d'accueil - Autorisation de signature**

260310-38

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pour mission d'offrir des informations et des renseignements touristiques aux visiteurs ainsi que de répondre à leurs attentes de faciliter leur parcours et de contribuer à leur faire vivre une expérience touristique mémorable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 2° de l'article 5 de la Loi sur le ministère du Tourisme (RLRQ, chapitre M-31.2), dans l'exercice de ses responsabilités, la ministre peut conclure des ententes avec toute personne, association, société ou tout organisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 6 de cette loi, la ministre peut prendre toute mesure utile à la réalisation de sa mission, notamment, fournir aux personnes, aux entreprises et aux organismes les services qu'elle juge nécessaires au développement touristique du Québec et apporter, aux conditions qu'elle détermine dans le cadre des orientations, des politiques et des stratégies gouvernementales et, dans certains cas, avec l'autorisation du gouvernement, son soutien financier ou technique à la réalisation d'actions ou de projets;

CONSIDÉRANT que la ministre désire octroyer une aide financière à la Ville de Forestville afin de la soutenir dans la mise en œuvre d'un projet qui découle de la stratégie de rehaussement de l'accueil proposée par son association touristique régionale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature de la convention;

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Ghislain Gauthier, directeur général par



intérim à signer la convention d'aide financière pour la mise en œuvre d'un projet de rehaussement de l'accueil du bureau d'information touristique de Forestville.

**Page Facebook Loisir HCN - Nomination d'un coadministrateur
260310-39**

CONSIDÉRANT que le comité du loisir culture dans le cadre de la Table intermunicipale de développement culturel a créé une page Facebook intitulée « Loisir HCN »;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la Haute-Côte-Nord ainsi que le Conseil des Premières Nations des Innus d'Essipit ont été invités à coadministrer cette page Facebook;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Mme Sophie Gagnon, préposée aux loisirs, à coadministrer la page Facebook « Loisir HNC » qui sera responsable de publier exclusivement les annonces d'activité de la Ville de Forestville et des organismes de son territoire tout en respectant les règles établies par le comité du loisir culturel de la Table intermunicipal de développement culturel.

**Approbation et paiement des comptes
260310-40**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil lesquels déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la trésorière adjointe a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

CONSIDÉRANT que le directeur général par intérim a le pouvoir d'effectuer les dépenses et à conclure les contrats nécessaires à l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, au nom de la ville, conformément à l'article 32 et 33 du règlement n° 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 36 du même règlement, le directeur général par intérim doit faire rapport à la séance ordinaire suivant les dépenses et l'octroi des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- que la présente résolution constitue une confirmation des dépenses effectuées par le directeur général par intérim;
- d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques ainsi que d'autoriser le paiement des comptes à payer, dont les copies sont versées aux archives.



Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	217 337.47 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	670 773.24 \$
Comptes à payer	200 890.05 \$
Total	1 088 784.39 \$

Rafrâichissement du parement extérieur du musée - Travaux non conformes - Mandat Tremblay Bois, avocats
260310-41

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a procédé à l'appel d'offres n° 20250303-11.00 pour le rafrâichissement du parement extérieur du musée;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé le 8 avril 2025 à la firme 9389-3188 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que les documents contractuels incluent le devis, les annexes ainsi que les addendas n° 1 et n° 2, lesquels font partie intégrante du contrat;

CONSIDÉRANT que les travaux exécutés ne respectent pas les exigences prévues aux documents contractuels, notamment en ce qui concerne la conformité du produit et/ou de son application;

CONSIDÉRANT que la préparation de la surface n'a pas été effectuée conformément à l'annexe 5, tel que le démontrent les photos et les vidéos fournis à la suite travaux;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Ville d'être représentée et conseillée dans ce dossier;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Tremblay Bois, avocats afin de représenter la Ville de Forestville relativement au contrat octroyé à 9389-3188 Québec inc., incluant toute démarche, négociation, procédure judiciaire ou recours requis découlant des travaux non conformes.

Il est également résolu d'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et/ou M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Délégation de pouvoir d'emprunt - Caution du prêt de la Société d'Économie et de Développement de Forestville
260310-42

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est cautionnaire de la Société d'Économie et de Développement de Forestville (SEDF) concernant le prêt # 0012383-PR4 concernant le dragage du quai;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ce prêt au montant 130 000.00 \$;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :



- Que la Ville de Forestville autorise la Société d'Économie et de Développement de Forestville à renouveler le prêt # 0012383-PR4 au montant de 130 000.00 \$ auprès de la Caisse Desjardins du centre de la Haute-Côte-Nord
- D'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et/ou M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Forestville tous les documents nécessaires à titre de cautionnaire de la SEDF.

Contrat d'entretien ménager - 2^e année d'option - Modification résolution n° 251209-232
260310-43

CONSIDÉRANT que la résolution n° 251209-232 a été adopté le 9 décembre 2025 confirmant que la Ville se prévalait de la 3^e année d'option du contrat d'entretien ménager avec Mme Sylvie Huard;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissé dans le prix mentionné dans la résolution. Le prix indiqué était celui de la 3^e année du contrat et non celui de la 2^e année d'option;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de modifier la résolution n° 251209-232 selon le calcul de l'article 22.1 soit le prix de la 2^e année d'option qui est de 30 587.70 \$ + IPC Québec 2025.

Aide financière accordée aux organismes
260310-44

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant ou des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Association Chasse & Pêche	Fête du chasseur	Gestion du bar
Centre de formation professionnelle	Bourses d'études de 100 \$ à 3 étudiants	300 \$

Autorisation de signer une entente de quittance finale dossier CNESST n° 900006639 - Employé n° 03-0050
260310-45

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville et ses mandataires ainsi que les mandataires de l'employé n° 03-0050 ont engagé des discussions en vue d'un règlement final portant sur la cessation d'emploi de ce dernier;

CONSIDÉRANT que les modalités de règlement sont rédigées par la CNESST;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de régler ce dossier à l'amiable afin d'éviter des coûts et délais supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le procureur de la Ville recommande l'acceptation d'une quittance finale dont le montant est confidentiel;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil municipal :

- autorise la mairesse, Mme Micheline Anctil à signer pour et au nom de la Ville de Forestville l'entente de quittance finale conclue entre la Ville et l'employé n° 03-0050 conformément aux modalités présentées au conseil. L'autorise également à



-4730-

approuver, signer et exécuter tout document et à poser tous les actes nécessaires afin de donner plein effet à ladite quittance, incluant toute modification mineure n'en modifiant pas l'économie essentielle;

- confirme que la quittance inclut une clause de non-responsabilité, de confidentialité et de non-dénigrement ainsi que la renonciation mutuelle à toute action future relative aux faits visés par l'entente;
- impute la dépense afférente à même le poste budgétaire correspondant au salaire du poste.

**Avis de motion et présentation du règlement n° 2026-341
260310-46**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Jean Brousseau, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif à la garde des poules en milieu urbain. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil lors de cette séance.

**Avis de motion règlement n° 2026-342
260310-47**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Joany Hovington, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 33, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.